



INSTRUCTIONS de COURSE

LA SOLITAIRE

Le 7 septembre 2025

Préambule :

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription, leur licence FFVoile "COMPÉTITION" et d'une autorisation parentale pour les mineurs ; si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée ; si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ; le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World-Sailing et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Cette épreuve est réservée aux équipages en SOLITAIRE.

1. RÈGLES

La régata sera régie par:

- 1.1. Les RIR (règles d'introduction à la régata),
- 1.2. Les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur tableau officiel d'informations situé siège de la SNMOUISSEQUES, Quai de la Marine, 83500 LA SEYNE

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé Vedette «SN Mouissèques». Quai de la Marine 83500 LA SEYNE. La vedette sera amarrée devant la Société et appareillera à 9h45.

5. PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant: Dimanche 07 Septembre à 10h55 à disposition du Comité de Course en mer.

6. PAVILLONS DECLASSE

Les classes sont les définies de la manière suivante:

- Pour les classes P1et P2 >>Pavillon blanc
- Pour les classes A-B >>Flamme numérique 1;
- Pour les classes C-D 1 >>Flamme numérique 2;
- Pour les classes R1-R2-L >>Flamme numérique 3;
- Pour les classes D2 * -R3- R4 >>Flamme numérique 4;
- Les monotypes partiront avec leur classe d'origine.

*D2: D ayant plus de 22 points de rating brut.

7. ZONE DE COURSE



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr

www.mouisseques.com

SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Entre le cap ESCAMPOBARIOU et le cap SICIÉ. La ligne de départ se situe en rade des Vignettes

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe ainsi que leur longueur approximative ; ils sont repérés par un numéro.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le bateau comité affiche le numéro du parcours.

9. LES MARQUES

- 9.1. Les marques de parcours sont celles précisés en annexe lorsqu'elles sont présentes sur les cartes marines. Le Bateau Comité, et des bouées gonflables sont aussi des marques de parcours.
- 9.3. Cas des parcours Côtiers : L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à Bâbord.
- 9.4. Pointage officiel à une marque: le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle

32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe parcours (ceci modifie la règle 32). Dans ce cas, le pointage est effectué selon une ligne fictive entre un bateau comité identifié avec une flamme orange et la bouée du parcours.

10. LE DÉPART

- 10.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

<i>Temps</i>	<i>Signaux</i>	<i>Signification</i>
H- 5' ^d	Envoi du Pavillon de classe, avec un signal sonore	Signal d'avertissement
H- 4' ⁱ	Pavillon I, ou Z, ou noir, avec un signal sonore	Signal préparatoire
H- 1' ^g ⁿ	Affalé de I, ou Z ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
Heure H ^e	Pavillon de groupe de classe affalée, un signal sonore	Départ

- 10.2 La ligne de départ est délimitée par le bateau comité (pavillon orange) et une marque de parcours à proximité du bateau comité, disposé sur sa gauche.
- 10.3. Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne doit pas être pris en compte.
- 10.4. Délai pour prendre le départ après le signal du top départ : 15 minutes. Au-delà de cette limite le bateau est considéré comme ne prenant le départ (DNS)
- 10.5. La ligne de départ est limitée par le bateau comité (pavillon orange) et une marque de parcours à proximité du bateau comité, disposé sur sa gauche.
- 10.6. Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.
- 10.7. La ligne de départ est limitée par le bateau comité (pavillon orange) et une marque de parcours à proximité du bateau comité, disposé sur sa gauche.
- 10.8. Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr
www.mouisseques.com
SN des Mouisseques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



11. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est constituée par le bateau comité (pavillon bleu) et une marque de parcours à proximité du bateau comité, selon les documents en annexe.

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 12.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée; la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 12.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.
- 12.3. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

13. TEMPS LIMITE

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée sera calculée selon la formule suivante:

Où : $HFL = Dx (C_{Len} - C_{Rap}) + HAP + BONI$

- HFL est l'heure de fermeture de la ligne
- D la longueur du parcours
- C_{Len} le handicap du bateau théoriquement le plus lent (celui à qui on enlève le plus de secondes par mille parcouru.)
- C_{Rap} le handicap du bateau théoriquement le plus rapide
- HAP l'heure d'arrivée du premier.
- C_{Len} et C_{Rap} seront affichés au tableau officiel (liste des bateaux inscrits).

Heure d'arrivée du premier : 16 heures

14. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 14.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course au niveau du panneau d'affichage des avis aux concurrents ; les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 14.2. Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : 01H00
- 14.3. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury du club organisateur. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 14.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).
- 14.5. Les infractions aux instructions suivantes:
 - Départ: bateaux en attente;
 - Règles de sécurité (sauf la règle du bout dehors);
 - Publicité ;
 - Bateaux accompagnateurs ;

Ils ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

15. CLASSEMENTS



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr

www.mouisseques.com

SN des Mouisseques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Le classement sera effectué en utilisant la formule de temps sur Distance. Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe. Il sera fait application du CVL(Coefficient de Vitesse Lente)

16. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 16.1 Contrôle à la sortie et au retour:un système de contrôle pourra être mis en place.
- 16.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
Téléphone Comité 06 83 38 86 01 en mer: - Canal VHF : 72
- 16.3 Le port de l'équipement individuel de sécurité est obligatoire.

17. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

18. PUBLICITÉ

Sans objet.

19. BATEAUX OFFICIELS

Ces bateaux porteront dans la mesure du possible un pavillon SNMOUISSEQUES.

20. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

21. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

22. PRIX

Des prix seront éventuellement distribués.

23. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après.

24. ASSURANCE

Chaque bateau doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du Comité de Course: Claude Le BACQUER

Président du Jury: Claude VIDAL

LECTURE DU PALMARÈS – REMISE DES PRIX:

Dimanche 07 Septembre à 19H00

Devant le Club House de la Société Nautique des Mouissèques



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr

www.mouisseques.com

SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer

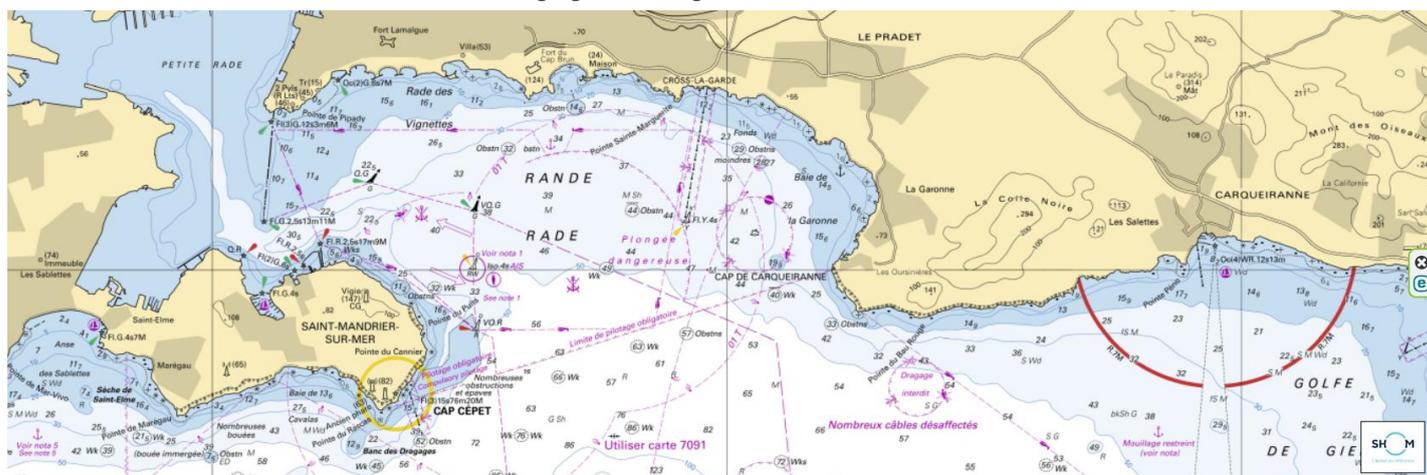


Annexes aux Instructions de Course

La Solitaire

DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2025

Rappels préalables



Les zones de navigation autorisées sont celles qui figurent sur la Carte du SHOM N° 7091 en vigueur.

Coordonnées des marques de parcours

La bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite.

05°20,3"N - 5°59'36,3"E

La marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte)

43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr

www.mouisseques.com

SN des Mouisseques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Annexes aux Instructions de Course

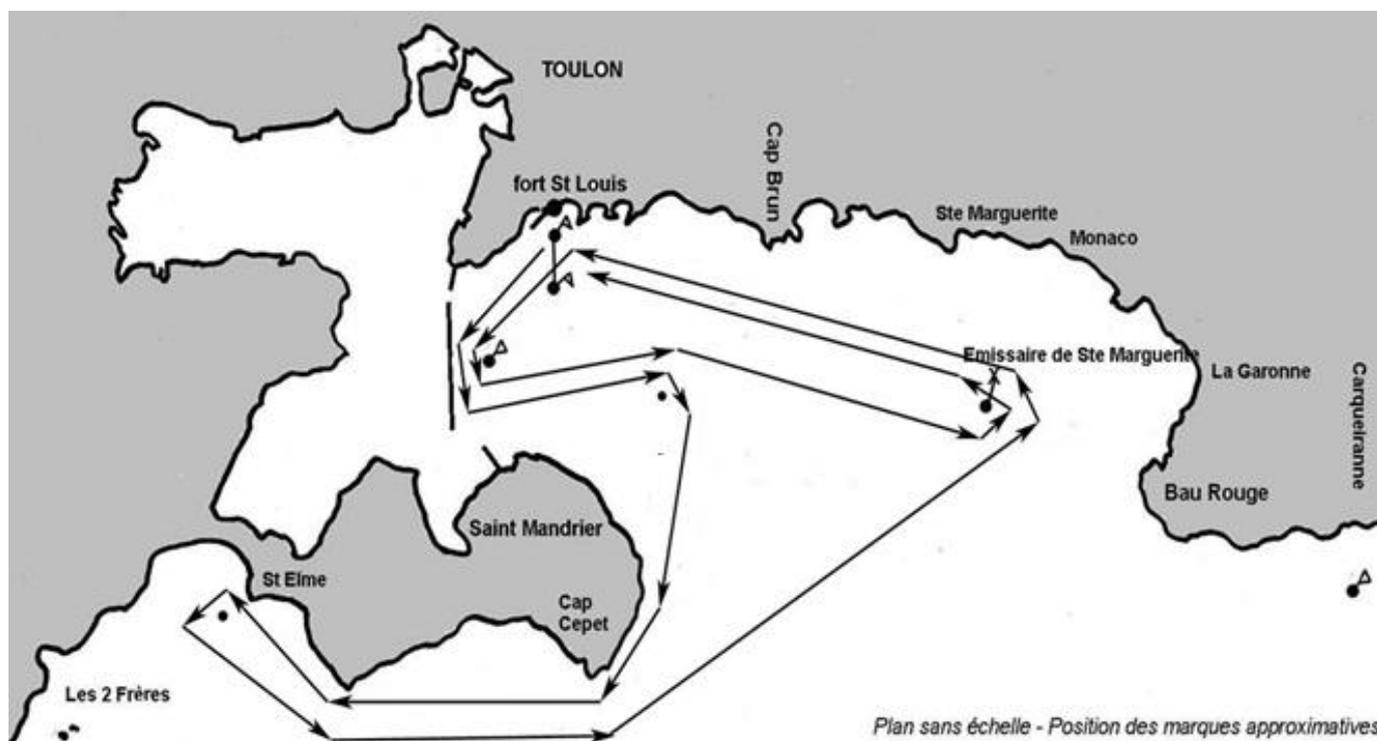
La Solitaire

DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2025

1

PARCOURS N°1 : 21.5 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
3. Laisser à tribord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E
4. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 200m dans le sud du port de St Elme
5. Laisser à bâbord la bouée d'émissaire la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
6. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300m dans le sud du Fort St. Louis
7. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
8. Laisser à bâbord la bouée d'égout la plus au sud de Ste. Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
9. Ligne d'arrivée.



Plan sans échelle - Position des marques approximatives



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr

www.mouisseques.com

SN des Mouisseques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Annexes aux Instructions de Course

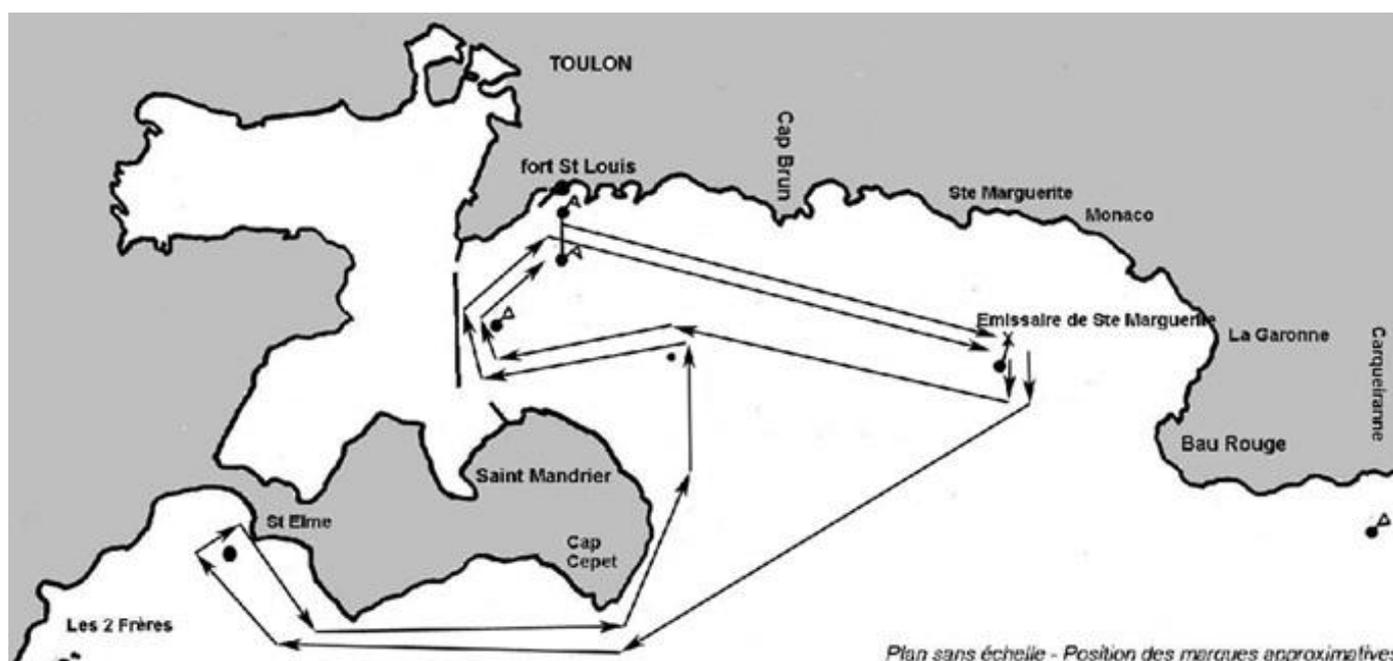
La Solitaire

DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2025

2

PARCOURS N°2 : 21,5 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à tribord la bouée d'émissaire la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
3. Laisser à tribord la bouée mouillée à environ 200m dans le sud du port de St Elme
4. Laisser à bâbord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E
5. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
6. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300m dans le sud du Fort St Louis
7. Laisser à tribord la bouée d'émissaire la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
8. Laisser à bâbord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E
9. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
10. Ligne d'arrivée.



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr

www.mouisseques.com

SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Annexes aux Instructions de Course

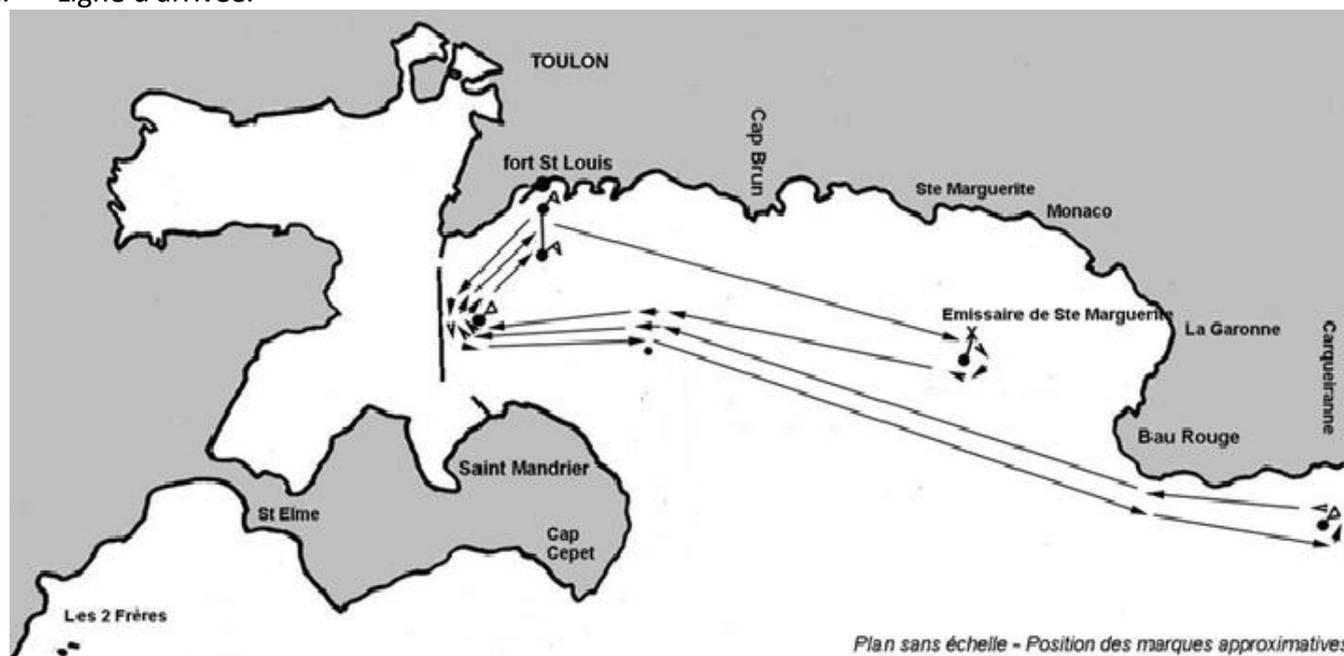
La Solitaire

DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2025

3

PARCOURS N°3 : 20 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe
3. Laisser à tribord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E
4. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à 200m dans le sud du port de Carqueiranne
5. Laisser à bâbord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E
6. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
7. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300m dans le sud du Fort St. Louis
8. Laisser à tribord la bouée d'égout la plus au sud de Ste. Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
9. Laisser à bâbord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E
10. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
11. Ligne d'arrivée.



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr

www.mouisseques.com

SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Annexes aux Instructions de Course

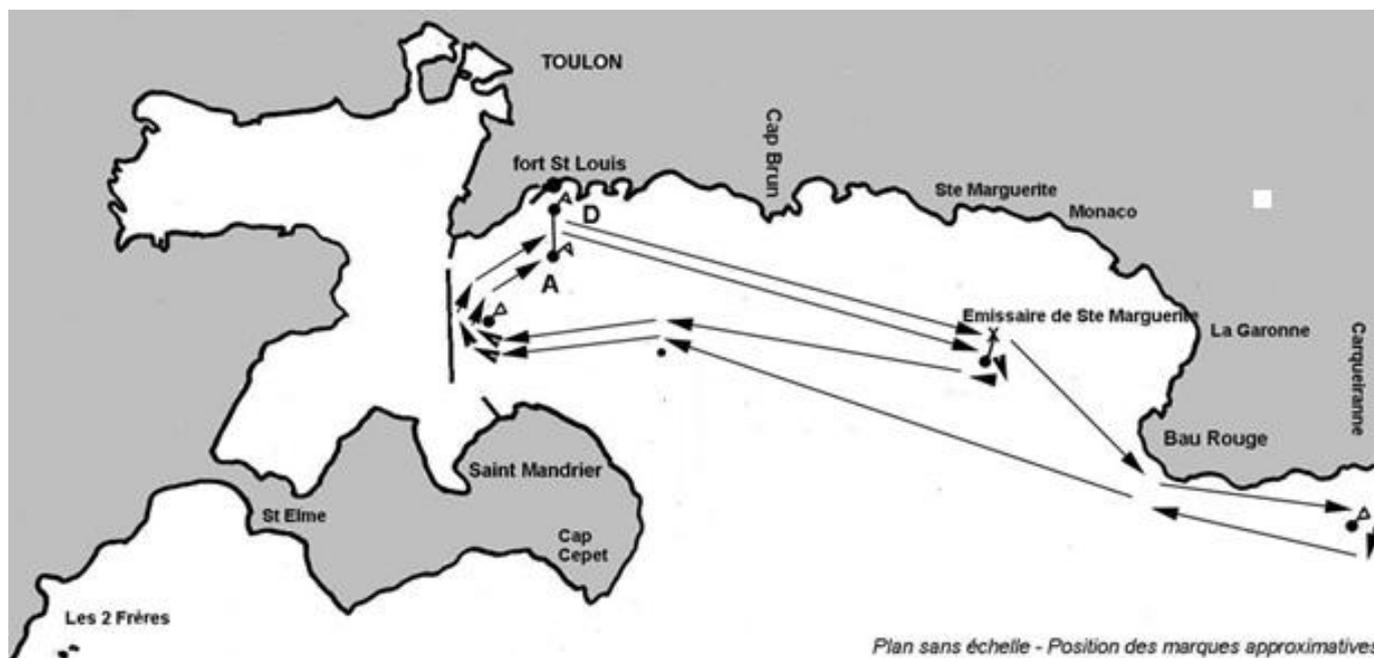
La Solitaire

DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2025

4

PARCOURS N°4 : 18,5 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à tribord la bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
3. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à 200m dans le sud du port de Carqueiranne.
4. Laisser à bâbord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E
5. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
6. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300m dans le sud du Fort St. Louis
7. Laisser à tribord la bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
8. Laisser à bâbord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E
9. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
10. Ligne d'arrivée.



Plan sans échelle - Position des marques approximatives



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr

www.mouisseques.com

SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Annexes aux Instructions de Course

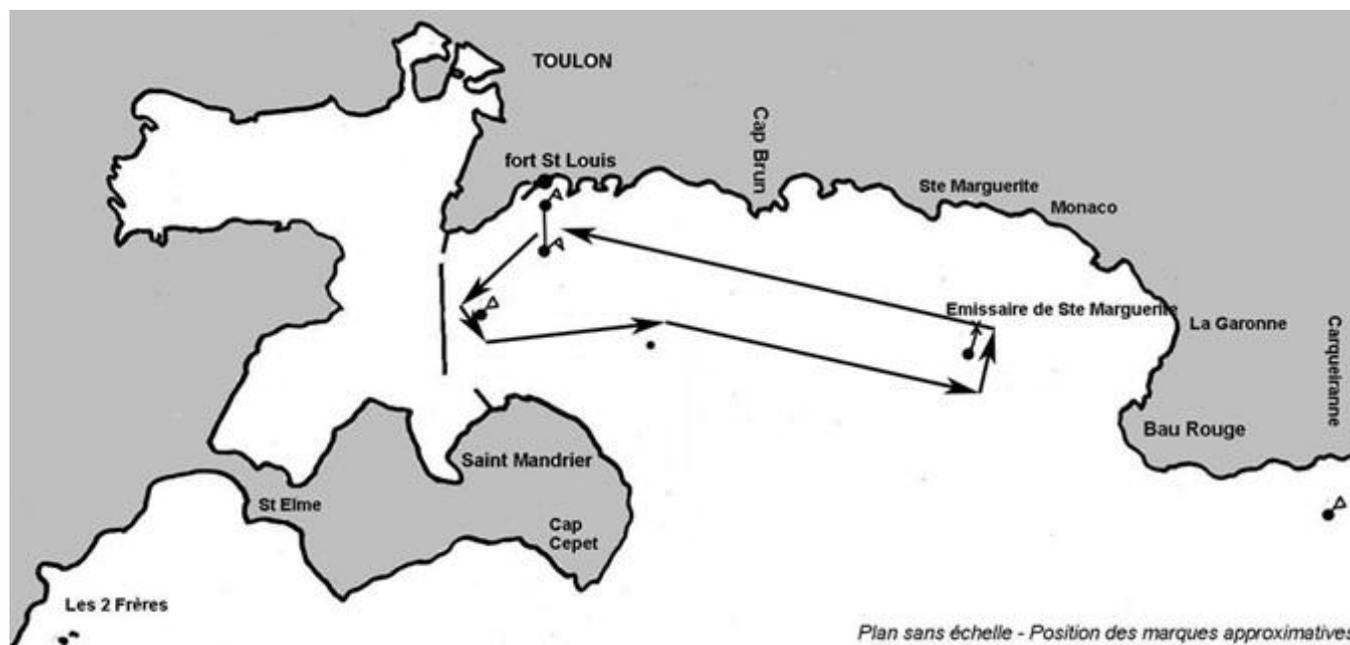
La Solitaire

DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2025

5

PARCOURS N°5 : 17,4 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
3. Laisser à tribord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E
4. Laisser à bâbord la bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
5. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300m dans le sud du Fort St. Louis
6. À FAIRE 3 FOIS.
7. Ligne d'arrivée.



Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr

www.mouisseques.com

SN des Mouisseques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Annexes aux Instructions de Course

La Solitaire

DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2025

6

PARCOURS N°6 : 17,4 Milles

1. Ligne de départ
2. Laisser à bâbord la bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite. 43°05'20,3"N - 5°59'36,3"E
3. Laisser à bâbord la marque lumineuse NORD de l'entrée de chenal (verte) 43°05'25,2"N - 5°57'32,9"E
4. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300m dans le sud du Fort St. Louis
5. À FAIRE 3 FOIS.
6. Ligne d'arrivée.

